

[Tapez un texte]

# NORMANDY CHANNEL RACE

13 / 23 mai 2010

1ère Edition

---

## AVIS DE COURSE

*Départ Dimanche 16 mai 2010 à Caen / Ouistreham*



[www.normandy-race.com](http://www.normandy-race.com)

[Tapez un texte]

## **TABLE DES MATIERES**

1. ORGANISATION
  2. REGLES
  3. PUBLICITE
  4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION
  5. DROITS A PAYER
  6. PROGRAMME
  7. JAUGE
  8. MATERIEL DE SECURITE SUPPLEMENTAIRE
  9. INSTRUCTIONS DE COURSE
  10. PARCOURS
  11. CLASSEMENT
  12. OBLIGATION DE PRESENCE DES BATEAUX
  13. OBLIGATION DE PRESENCE DE L'EQUIPAGE
  14. POSITIONNEMENT ET ROUTAGE
  15. RECLAMATIONS
  16. PLACE AU PORT
  17. MATERIEL ET COMMUNICATIONS RADIO
  18. TEMPS LIMITE
  19. PRIX
  20. RESPONSABILITES DE L'ORGANISATEUR ET DES CONCURRENTS
  21. UTILISATION DES DROITS
  22. CONTACTS
-

[Tapez un texte]

## **1/ ORGANISATION**

La NORMANDY CHANNEL RACE est organisée du 13 au 23 mai 2010 par la société Sirius Evénements, établissement affilié FF. Voile, en partenariat avec la Ville de Caen, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen, la Société des Régates de Caen-Ouistreham (SRCO) et la Ligue de Voile de Basse-Normandie.

## **2/ REGLES**

**2.1.** – l'épreuve est régie par :

- les Règles Internationales de Course à la Voile 2009 – 2012 (RCV) En Modification de la RCV 52 Energie manuelle : les voiliers sont autorisés à employer une énergie autre que manuelle pour utiliser un pilote automatique et pour manœuvrer le système de ballast.
- les règlements et règles de jauge de la Class 40 et le document de contrôle de sécurité Class 40
- les R.S.O catégorie 1 monocoques, avec les modifications faites dans les règles de jauge de la Class 40,
- la partie B du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (R.I.P.A.M),
- le présent Avis de Course et ses avenants éventuels
- les Instructions de Course et leurs avenants éventuels

**2.2.** – Seuls les documents énumérés en §2.1, les notes et avenants écrits et signés par le Président du Comité de Course et le Président du Jury ont valeur officielle.

**2. 3.** – La langue officielle est l'anglais.

## **3/ PUBLICITE**

**3.1.** – Les bateaux sont autorisés à porter de la publicité conformément au code 20 de publicité ISAF.

**3.2.** – Le port des supports de publicité suivants de l'organisateur est obligatoire :

- bloc marque de la course : tout voilier inscrit devra porter dans la grand-voile le bloc marque de la course inscrit dans un cercle de 1 mètre 50 de diamètre. Le centre de ce cercle sera situé à une hauteur correspondant au tiers du mât à partir du pont. Les transferts seront fournis par l'organisateur, la mise en place et la tenue des transferts jusqu'à l'arrivée étant sous la responsabilité du skipper.
- pavillons de course : tout voilier inscrit à la course recevra à son arrivée deux pavillons de course qu'il devra arborer dans son gréement de chaque côté du bateau jusqu'au départ de la course, ainsi qu'après le passage de la ligne d'arrivée.

[Tapez un texte]

- cagnard : Tout voilier inscrit à la course recevra à son arrivée deux cagnards qu'il devra arborer de chaque côté du bateau pendant toute la durée de la course.

**3.3.** – Des pénalités seront appliquées en cas de non respect de l'article 3.2, à la discrétion du Comité de Protestation.

#### **4/ ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

**4.1.** – L'épreuve est ouverte aux monocoques en règle avec la jauge et les règlements de la Class 40.

**4.2.** – La course se court en double. Tout voilier doit avoir, en tout temps, deux personnes et toujours les mêmes à bord, sous réserve des RCV 1.1 et 41.

**4.3.-** Chaque membre d'équipage doit fournir à l'organisation les documents suivants :

- une attestation de stage de survie ISAF datée de moins de 5 ans
- un brevet de secourisme récent ou équivalent. Rappel de la RSO 4.08.4 et de la prescription FFVoile « Les 2 skippers doivent posséder un brevet de secourisme récent ou équivalent, et doivent connaître la gestion d'une urgence médicale qui peut arriver en mer, incluant l'hypothermie, et les procédures de communications pour obtenir un avis médical par radio » (sont acceptés l'AFPS datant de moins de 5 ans à cette date et le PSC1).
- pour le skipper et le co-skipper un test d'effort datant de moins de 4 ans et une échocardiographie cardiaque.

**4.4.** – L'épreuve est ouverte à toute personne âgée de 18 ans au moins à la date du départ.

**4.4.** – Tous les participants de nationalité Française doivent être en possession d'une licence compétition valide (licence 2010 avec certificat médical).

**4.5.** – Les participants de nationalité étrangère doivent être en possession d'un document équivalent à la licence de voile Française ou couverts par l'assurance du voilier. (Grande-Bretagne); le montant de l'assurance en responsabilité civile doit être d'un montant minimal de 1,5 million d'euros.

**4.6.** – Une attestation d'assurance dommages du voilier devra être fournie pour chaque voilier participant.

**4.7.** – Les inscriptions sont prises à compter de la publication de l'avis de course en remplissant la fiche d'inscription en annexe accompagnée du paiement des droits d'inscription et sur le site internet [www.normandy-race.com](http://www.normandy-race.com).

La date limite d'inscription est fixée au 15 avril 2010.

**4.8.** – L'organisateur se réserve le droit d'accepter ou de refuser une inscription (règle 76.1 des RCV).

[Tapez un texte]

## **5 / DROITS A PAYER**

Les droits d'inscription sont fixés à 800 euros avant le 1<sup>er</sup> mars et de 880 euros à compter du 1er mars 2010.

## **6 / PROGRAMME**

**6.1.** – programme de l'épreuve :

- les bateaux devront être présents au Bassin Saint-Pierre à Caen au plus tard le jeudi 13 mai à 08H00 ; les bateaux seront accueillis gracieusement au Bassin Saint-Pierre pendant la durée de la manifestation.
- jeudi 13 mai et vendredi 14 mai : contrôles de jauge et formalités d'inscription.
- samedi 15 mai : descente en matinée du canal de Caen à la mer, éclusage, prologue sous forme de parcours côtier Ouistreham / Côte Fleurie ; équipage libre pour le prologue avec embarquement d'un invité de l'organisation sur chaque bateau.
- retour en fin d'après-midi à Caen ; soirée officielle à Caen.
- dimanche 16 mai : matinée descente en flotte du canal de Caen à la mer, éclusage, départ de la course à 15H00 devant Ouistreham.
- vendredi 21 mai et samedi 22 mai : prévision d'arrivée des bateaux ; les bateaux devront rallier le Bassin Saint-Pierre à Caen au plus tôt dès leur arrivée à Ouistreham et devront y rester jusqu'à la remise des prix.
- remise des prix suivant arrivées dimanche 23 mai à 17H00 à Caen.

**6.2.** – Le programme suivant pourra être modifié sans préavis par l'organisateur en fonction des conditions météorologiques ou de toute autre contrainte technique ou sportive.

**6.3.** – L'organisateur pourra, pour cause de force majeure ou si la sécurité des participants l'exige, décider d'annuler le déroulement de l'épreuve. Une annulation pour des raisons de force majeure ou pour tout motif indépendant de la volonté de l'organisateur, ne donnera lieu à aucun remboursement des frais d'inscription ni dédommagement. Il pourra en être ainsi notamment, mais sans que cette liste soit limitative, en cas de conditions météorologiques exceptionnelles, de conflit armé, de réquisition, d'incendie, d'inondation, de grève, ou de blocage des installations dont l'origine serait étrangère et totalement indépendante de la volonté de l'organisateur.

## **7 / JAUGE**

Chaque bateau devra fournir un certificat valide de jauge ; des contrôles de jauge seront effectués les jeudi 13 mai et vendredi 14 mai et à tout autre moment sans préavis par le comité de course.

## **8 / MATERIEL DE SECURITE SUPPLEMENTAIRE OBLIGATOIRE**

**8.1.** – Un émetteur AIS actif et logiciel de visualisation des cibles AIS avec une antenne extérieure à une hauteur correcte.

**8.2.** – Une balise de détresse portable Sarsat-Cospas bi-fréquence 121.5 Mhz et 406 Mhz,

[Tapez un texte]

classée longue durée, autonomie 48H minimum.

## **9 / INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les Instructions de Course seront délivrées aux participants après la confirmation de leur inscription au secrétariat de course.

## **10 / PARCOURS**

### **10. 1. – Distance : environ 975 milles**

Ligne de départ devant Ouistreham

Iles Saint-Marcouf (Manche) à laisser à tribord

Bouée Bell Fairway (Royaume –Uni / Ouest Ile de Wight) à laisser à bâbord

Tuskar Rock (Irlande) à laisser à bâbord

(52°12.2N .006°12.4W)

Fastnet Rock (Irlande) à laisser à bâbord

Les Sept Îles (Côtes d'Armor) à laisser à bâbord

Ligne d'arrivée devant Ouistreham

**10. 2. –** Le parcours pourra être modifié par avenant au présent avis de course.

## **11 / CLASSEMENT**

Il sera établi un classement en temps réel selon l'ordre d'arrivée, dans la mesure où les bateaux termineront la course avant le temps limite.

## **12 / OBLIGATIONS DE PRESENCE DES BATEAUX**

**12. 1. –** Conformément au programme présenté au chapitre 6 les bateaux devront être présents au Bassin Saint-Pierre à Caen :

- à compter du jeudi 13 mai 08H00 au plus tard et ce jusqu'au départ à l'exception des mouvements liés au prologue le samedi 15 mai.
- au plus tôt dès leur arrivée à l'issue de la course et ce jusqu'à l'issue de la remise des prix le dimanche 23 mai à 12H00.

**12. 2. –** Des pénalités pourront être appliquées en cas de non-respect des obligations de présence des bateaux.

## **13/ OBLIGATIONS DE PRESENCE DE L'EQUIPAGE**

**13.1. –** Le skipper et le co-skipper devront être présents :

- aux briefings officiels annoncés au tableau officiel de la course, et en particulier au briefing sécurité et au briefing de départ les samedi 15 et dimanche 16 mai
- pour le prologue le samedi 15 mai
- à la soirée officielle le samedi 15 mai à Caen
- à la remise des prix le dimanche 23 mai à Caen

[Tapez un texte]

**13. 2.** – Des pénalités pourront être appliquées en cas de non-respect des obligations de présence de l'équipage.

#### **14/ POSITIONNEMENT ET ROUTAGE**

**14. 1.** Le système Inmarsat C sera utilisé pour la transmission de la messagerie et le suivi des bateaux.

Chaque bateau devra être équipé d'un terminal Inmarsat C en état de fonctionnement. Celui-ci devra posséder une carte GPS et être équipé d'une version logiciel permettant le polling et le data reporting.

**14. 2.** Le routage est interdit en application de l'article 41 des règles ISAF et conformément à la règle de jauge : un bateau ne doit recevoir d'aide d'aucune source extérieure.

Une déclaration sur l'honneur sera signée par le skipper et le co-skipper lors de la confirmation des inscriptions à Caen.

#### **15 / RECLAMATIONS**

Avec l'autorisation de la FFV, les décisions du jury international seront sans appel comme prévu par la règle 70.5 des RCV.

#### **16 / PLACE AU PORT.**

Les bateaux seront accueillis au Bassin Saint-Pierre à Caen dans les conditions définies à l'article 6.

#### **17 / MATERIEL ET COMMUNICATION RADIO**

**17.1** – Tout bateau doit être équipé :

- d'un système de téléphone par satellite avec antenne extérieure fixe. L'antenne extérieure devra être installée conformément à la notice technique du produit. Toute installation non conforme sera refusée.
- d'une radio VHF 56 canaux de 25 watts minima conformément aux RSO (3.29.1 b)

Ces appareils doivent être en parfait état de fonctionnement et installés de façon à empêcher leur détérioration.

**17.2.** – Les concurrents devront effectuer chaque jour entre 12H00 et 13H30 une veille / vacation téléphonique avec le PC Course.

#### **18 / TEMPS LIMITE**

Le temps limite est fixé à 36 heures après l'arrivée du premier. En Modification de la RCV 35, tout bateau arrivant après le temps limite sera classé DNF.

[Tapez un texte]

## **19 / PRIX**

Des prix seront remis à chaque participant, à l'exception de tout prix en espèces.

## **20/ RESPONSABILITES DE L'ORGANISATEUR ET DES CONCURRENTS.**

**20.1.** – Les skippers participent à l'épreuve à leurs risques et périls et sous leur propre responsabilité. Il appartiendra à chaque skipper de juger en fonction de ses connaissances, des équipements dont il dispose, de la force du vent, des prévisions météorologiques, etc...de l'opportunité de prendre ou ne pas prendre le départ de l'épreuve ou de la continuer. Tout renseignement que tout membre de l'organisation pourrait fournir avant ou en cours d'épreuve, tel que par exemple un avis de coup de vent, constituera un élément parmi d'autres sur lesquels le skipper pourra fonder sa décision sans que cela puisse engager la responsabilité de l'organisateur.

**20.2.** – La responsabilité de l'organisateur et de ses partenaires se limite à assurer la régularité sportive de l'épreuve ; toute autre responsabilité que pourrait accepter l'organisateur ne pourrait être que contractuelle et explicite. En particulier les vérifications que le comité de course serait amené à faire auront pour seul but de s'assurer que les règlements sportifs, le présent avis de course, les instructions de course et leurs annexes et avenants ont été respectés.

**20.3.** – La veille, et spécialement la veille radio et ou Inmarsat C, ainsi que le suivi de la flotte que l'organisateur pourrait assurer, devront être considérés par les skippers comme facultative et aléatoire, et en aucun cas comme une sécurité complémentaire sur laquelle ils pourront compter. Toute demande faite auprès d'un membre de l'organisation ne saurait engager la responsabilité de l'organisateur que si il a accepté explicitement cette demande, soit lui-même, soit par un de ses préposés officiellement accrédité à cet effet. Il en sera en particulier ainsi des demandes d'aide diverse, voire d'assistance en mer.

**20.4.** – Les skippers seront personnellement responsables de tous les accidents matériels et humains qui pourraient arriver à eux-mêmes, à leur voilier, aux autres voiliers, ou qu'ils pourraient causer à un tiers ou à tout bien appartenant à un tiers. Les skippers seront responsables vis-à-vis de l'organisateur de la souscription de toutes les assurances nécessaires pour couvrir les responsabilités civiles et dommages de la course. L'absence de fait d'assurance au tiers ne saurait engager la responsabilité de l'organisateur ou de ses partenaires.

**20.5.** – Le présent avis de course rappelle qu'il est fait obligation à tout bateau de porter toute l'assistance possible à tout bateau ou à toute personne en péril si il devait être en position de le faire, conformément à la règle 1.1 des R.C.V et aux dispositions internationales en vigueur. Dans ce cas et après déroutage, le skipper devra aussitôt fournir à la Direction de Course tous les éléments permettant une éventuelle restitution du temps par le Jury International.

**20.6.** – Comme condition essentielle de leur participation, les skippers devront remettre à l'organisateur, dument daté et signé, le formulaire de renonciation à recours contre l'organisateur, ses partenaires et ses assureurs, joint au dossier d'engagement définitif.

[Tapez un texte]

## **21 / UTILISATION DES DROITS**

Le propriétaire ou l'utilisateur du voilier et l'éventuel commanditaire, par le seul fait de leur participation, acceptent que l'organisateur utilise à des fins de promotion et autre tout ce qui est relatif à leur participation à l'épreuve sous forme de texte, photo ou vidéo à des fins de diffusion par voie de presse, télévision ou internet (liste non exhaustive)

## **22/ CONTACTS**

### **SIRIUS EVENEMENTS**

93 bd Exelmans

75016 PARIS

Tel : (33) 1 46 51 09 47

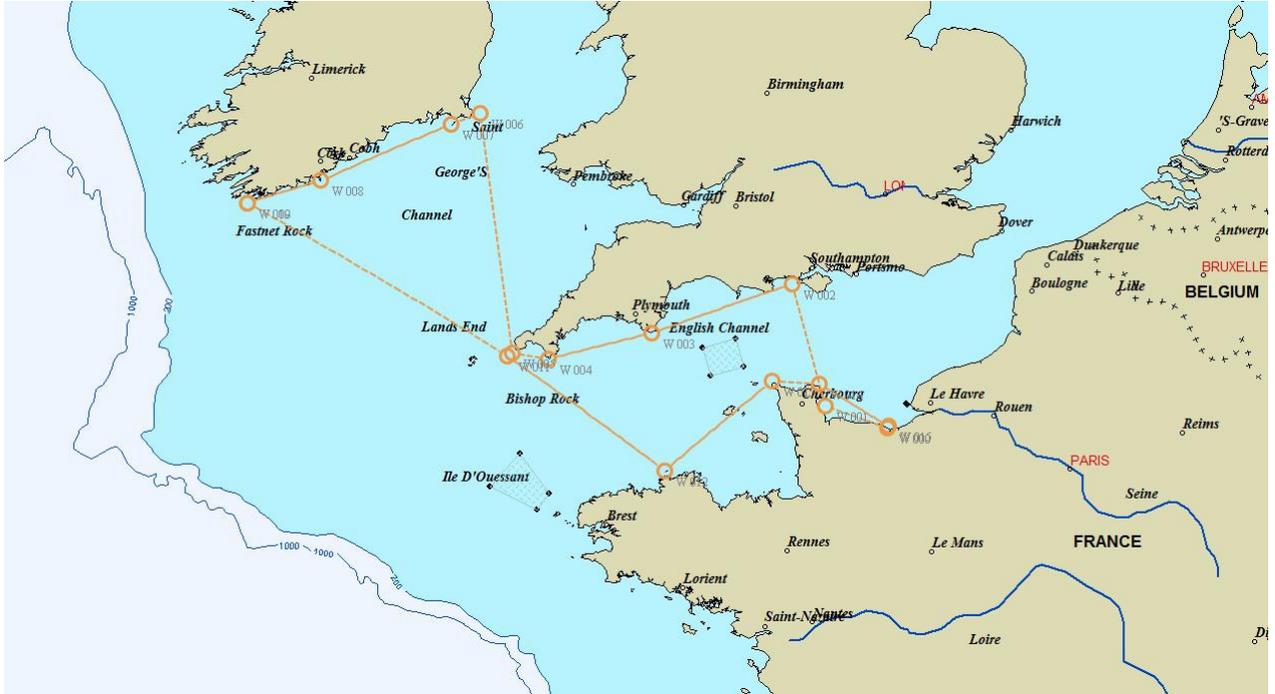
Fax : (33)1 46 51 09 47

Email : [sirius.evenements@club-internet.fr](mailto:sirius.evenements@club-internet.fr)

Site internet : [www.normandy-race.com](http://www.normandy-race.com)

[Tapez un texte]

### ANNEXE 1 – CARTE DU PARCOURS



[Tapez un texte]

## ANNEXE 2 : FICHE D'INSCRIPTION

### NORMANDY CHANNEL RACE 2010 - BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom du bateau .....

Nom de course du bateau .....

Club.....Pays..... N° de Voile :.....

Prénom / nom du skipper.....N° licence (France) : .....

Adresse : ..... Tél : .....

..... Mobile :.....

Email : .....

Prénom / nom du co- skipper.....N° licence (France) : .....

Adresse : ..... Tél : .....

..... Mobile :.....

Email : .....

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve et l'accepter.

Je participerai à l'épreuve à mes risques et périls et sous ma seule responsabilité et conformément à la réglementation en vigueur. Il sera de ma seule compétence de juger sur la base de mon entraînement et de l'état de mon bateau et, selon les circonstances ou prévisions météorologiques, de l'opportunité de prendre la mer et/ou de continuer à participer à l'épreuve.

J'accepte de me soumettre aux règles de l'I.S.A.F. et à toutes les autres règles régissant cette manifestation.

Fait à :

Le :

Signature du skipper :

*(Précédée de la mention "lu et approuvé" "bon pour accord de participation)*

**Clôture des inscriptions : 15 avril 2010**

.

**Bulletin à retourner signé et accompagné du chèque de règlement à SIRIUS EVENEMENTS :**

93 Boulevard Exelmans

75016 PARIS

Tel : 01 46 51 09 47

Fax : 01 46 51 09 47

Email : [sirius.evenements@club-internet.fr](mailto:sirius.evenements@club-internet.fr)

Site internet : [www.normandy-race.com](http://www.normandy-race.com)

**Paiement par virement international :**

International Account Bank Number (IBAN): FR 36 3000 2004 1500 0043 1152 J 20

Bank Identifier Code (BIC): CRLYFRPP

[Tapez un texte]